

**Réunion de la Commission de Suivi de Site des établissements****APPRO-SERVICE****Le 5 septembre 2023, à 15 heures, sur site.****Liste des participants :****Collège administration de l'État :**

- M. Faustin GADEN, Secrétaire général de la préfecture de Loir-et-Cher.
- M. Paul BERGERARD, Chef du Pôle Environnement Transition Énergétique, Préfecture de Loir-et-Cher.
- M. Matias STEFFEN-ABEL, Adjoint au Chef du Pôle Environnement Transition Énergétique, Préfecture de Loir-et-Cher.
- Mme Aurélie VIGNOT, Adjointe au chef de l'UiD 37-41, DREAL.
- M. Patrice JARDIN, Inspecteur ICPE, UiD 37-41, DREAL.

**Collège collectivités territoriales :**

- M. Jean-Luc GASPARINI, Conseiller municipal, commune de FOSSÉ.
- M. Benoît GENAY, Adjoint au Maire, commune de MAROLLES.
- Mme Laurence BUCCELLI, Adjointe au Maire, commune de VILLEBAROU.

**Collège exploitant :**

- M. Vincent OUVRY, Directeur du site, Société APPRO-SERVICE.
- Mme Anaïs NOYANT, Responsable HSSE, Société APPRO-SERVICE.
- Mme Audrey HAMELIN, Responsable Facilities, Société APPRO-SERVICE.

**Collège riverains et associations :**

- M. Yanick SEVREE, Administrateur du CDPNE.

**Autre :**

- Mme Bérangère GALAND, Rédactrice, Société H2 COM.

**ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 16 novembre 2022.
2. Présentation du bilan des activités des établissements pour l'année 2022.
3. Intervention de l'inspecteur des installations classées de la DREAL.
4. Questions diverses.

*(La séance est ouverte à 15 heures sous la présidence de M. Faustin GADEN.)*

*Un tour de table est proposé aux participants.*

**1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 16 NOVEMBRE 2022.**

En l'absence de remarques, le compte-rendu du 16 novembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

## 2. PRÉSENTATION DU BILAN DES ACTIVITÉS DE L'ÉTABLISSEMENT POUR L'ANNÉE 2022.

### a) Actualité d'APPRO-SERVICE

**M. OUVRY**, Directeur du site APPRO-SERVICE, rappelle que l'établissement fait partie du groupe ACTURA, centrale d'achats en agro-fouritures composée de 145 adhérents associés.

Il présente l'organigramme et ses évolutions, avec la nomination de Paul PARENT au poste de Directeur du site LOG INNOV de MONTBEUGNY et l'arrivée de Julie FRANCESCOT, Responsable UDP chez APPRO-SERVICE. L'effectif permanent s'établit à 50 collaborateurs au 31 août 2023 et l'effectif moyen mensuel « intérimaires » à 6 collaborateurs (effectifs relativement stables). Trois recrutements sont en cours aux services client et entrepôt. On observe une diminution du nombre d'intérimaires sur l'unité de *packing* et de *labelling* en raison de la conjoncture de 2021 (diminution de la volumétrie sortante de produits au regard des quantités stockées) et du contexte inflationniste fin 2022. La réorganisation des missions du service HSSE et Facilities est en cours.

M. OUVRY fait un point sur les formations réglementaires, de sensibilisation et de développement des compétences à fin août :

- ✓ Le renouvellement des CACES ;
- ✓ La formation SST ;
- ✓ Une sensibilisation Douane sur l'aspect qualité, contrôle et risque des produits, le site ayant étant classé Opérateur Économique Agréé en janvier 2023 ;
- ✓ La prévention des risques professionnels (déversement accidentel, formation ADR 1.3 et 1.10, journée mondiale de la santé et de la sécurité et démarche BBS) ;
- ✓ Diverses formations : lean management, BBS Team, animation HSSE, management, coordinateur maintenance, e-learning sur la sûreté informatique, formation interne et IMDG (management et réglementation du transport maritime).

L'activité principale du site est la logistique de produits finis, conditionnés et emballés (réception, préparation, expédition de marchandises, *packing*, contrôle qualité et management des stocks). Le transport est assuré par des sociétés sous-traitantes régionales. Le site de Fossé est classé SEVESO III seuil haut, avec 31 000 m<sup>2</sup> de surface, 23 cellules de stockage, 21 portes de chargement et déchargement et une cellule dédiée aux opérations de *packing* et de *labelling*.

S'agissant du bilan d'activité pour l'année 2023, le site a expédié 90 000 tonnes pour le compte de 30 clients, avec plus de 65 000 livraisons. L'activité est stable sur le *co-packing* (plus de deux millions d'étiquetages) et en baisse sur les expéditions. Les produits stockés sont des produits de protection des plantes, de biocontrôle, des semences, des oligo-éléments et de l'agroéquipement. Le site ne stocke pas de produits pouvant générer des explosions, des déchets, de gaz ou de marchandise non conditionnée en vrac.

**Mme NOYANT**, Responsable HSSE APPRO-SERVICE, aborde les engagements pris par APPRO-SERVICE sur la qualité et la sécurité :

- ✓ La qualité et les audits : réalisation annuelle d'audits sécurité en collaboration avec le CNPP, formation lean, certification ISO 9001, renouvellement de la certification SQAS pour le *warehousing* en 2024, statut Opérateur Économique Agréé ;
- ✓ La RSE : développement de la stratégie sur trois ans, l'objectif étant la labellisation LUCY début 2024 ;

- ✓ Sécurité : haut niveau de la maîtrise du risque incendie, avec de nombreux investissements et l'expertise de plus de 25 ans des systèmes d'extinctions par mousse à HF.

a) Actions réalisées pour la prévention en 2022-2023

**Mme NOYANT** liste les actions réalisées :

- ✓ Sûreté (gardiennage 24h/24, 7 jours sur 7 et matériels de surveillance) : 243 K€ ;
- ✓ Sécurité (sécurisation du flux de circulation interne, installation de groupes électrogènes, fin du renouvellement du système de détection incendie) : 480 K€ ;
- ✓ Deux astreintes en 2023 (défaut des matériels) ;
- ✓ Santé, hygiène et environnement (démontage des modulaires, installation d'un groupe de réfrigération et de récupération de chaleur, audit énergétique, premières actions RSE avec l'éco-pâturage et les ruches) : 368 K€.

a) PPAM 2022-2023

**Mme HAMELIN**, Responsable Facilities APPRO-SERVICE, fait un rappel de la PPAM 2022-2024 multi-filiale, déclinant les engagements et les objectifs de chaque site afin de prévenir les accidents majeurs. Les quatre thématiques sont les suivantes :

- ✓ La mise en œuvre des prescriptions complémentaires relatives à la gestion des situations incidentelles ou accidentelles, en lien avec le retour d'expérience de l'incendie de LUBRIZOL en 2019 ;
- ✓ Le développement de la culture du risque industriel auprès de l'ensemble des acteurs, collaborateurs, personnels temporaires, entreprises extérieures et transporteurs ;
- ✓ La capacité de gestion de crises ;
- ✓ La tenue d'une réflexion pour adapter la réponse de l'exploitant aux situations d'urgence.

a) Journée de la résilience

**Mme NOYANT** aborde la journée de la résilience organisée le vendredi 13 octobre après-midi et la réalisation d'un exercice POI (observation, participation et échanges) à destination des collaborateurs APPRO-SERVICE et des mairies. Les informations relatives aux horaires et à l'organisation seront communiquées ultérieurement. Les demandes de participation sont à retourner avant le 29 septembre 2023.

**Mme HAMELIN** annonce le projet de labellisation de la journée de la résilience. Dans le cadre de son adhésion à l'association France Chimie, APPRO-SERVICE partage et échange bonnes pratiques et retours d'expérience avec les autres industriels du Centre-Val de Loire.

**M. GADEN**, Secrétaire général de la Préfecture de Loir-et-Cher, propose l'appui de la Préfecture pour le montage du dossier de l'appel à projets.

b) Projets de développement

**Mme NOYANT** présente les projets de développement à horizon 2023-2024 :

- ✓ Santé, hygiène et environnement :

- Projet d'étude de solutions énergétiques alternatives possibles selon la typologie technique du site ;
- Rénovation du bâtiment administratif (120 K€) dès novembre 2023 ;
- ✓ Sécurité :
  - Sécurisation du travail en toiture avec l'ajout d'équipements supplémentaires (52 K€) ;
  - Étude *sprinklage* du local plomberie et du hall F ;
- ✓ Sûreté : projet de sécurisation du flux de circulation externe (1,5 M€) ;
- ✓ PCA conjoint avec le projet de sécurisation du flux de circulation externe.

**M. GADEN** suggère l'appui de référents sûreté.

**Mme HAMELIN** explique la tenue obligatoire d'une consultation des services de l'État, dont la gendarmerie. Elle confirme l'absence de référent sûreté sur le site d'APPRO-SERVICE depuis 2015. Le projet concerne bien évidemment la sûreté, la gestion du flux logistique et également l'aménagement d'une voie calcaire au nord de Fossé à destination des services d'urgence.

**M. SEVREE**, Administrateur du CDPNE, fait état d'une voirie encombrée par les transports VIRE à certaines heures de la journée.

**Mme HAMELIN** indique que la nouvelle entrée sera située dans la raquette. Ces aménagements permettront la suppression du stationnement gênant des poids lourds en attente du contrôle technique, l'objectif étant de désenclaver le site, faciliter le flux logistique et désengorger les rues d'accès pour l'intervention des services de secours.

**M. GENAY**, Adjoint au Maire de la commune de MAROLLES, interroge l'exploitant sur le projet d'extension du site d'APPRO-SERVICE. Il évoque le projet d'aménagement paysager et suggère l'installation du merlon et de plantations entre les deux maisons impactées, pour éviter d'éventuelles crispations en cas de nouveau projet d'extension.

**Mme HAMELIN** informe de l'abandon du projet d'extension, mais du maintien du projet de circulation modifié. Pour autant, en 2019, dans le cadre du projet de construction, un espace paysager lié à la biodiversité a été créé et une haie de 150 mètres a été plantée en limite de propriété. Aujourd'hui, la zone naturelle est protégée.

Le projet de l'entreprise s'inscrit dans la dynamique de biodiversité (écopâturage, ruches, réflexion sur la semi-autonomie énergétique). Il sera présenté au Conseil d'administration le 16 septembre. Les éléments seront envoyés à l'Administration pour un démarrage des travaux en avril 2024. La déclaration préalable concerne la mairie de Fossé, mais la collectivité de Marolles sera bien évidemment consultée.

La DREAL valide l'absence d'impact sur la rubrique ICPE, mais pas sur la partie sécurité incendie.

**Mme HAMELIN** en convient. Les impacts seront pris en compte dans l'étude de dangers. Une réflexion est en cours en dehors des zones d'effet, notamment sur la limitation des risques avec la concentration de poids-lourds.

### **3. INTERVENTION DE L'INSPECTEUR DES INSTALLATIONS CLASSÉES DE LA DREAL.**

#### a) Rappel de la réglementation

L'inspecteur de la DREAL fait un rappel des visites d'inspection. Elles sont réalisées à l'aide d'un référentiel réglementaire (arrêté préfectoral et ministériel). C'est un contrôle des prescriptions réglementaires par l'exploitant.

Les visites d'inspection portent sur le contrôle :

- ✓ De l'application des prescriptions réglementaires par l'exploitant ;
- ✓ Des mesures organisationnelles mises en œuvre : contrôle des conditions d'exploitation, interview des personnels, simulation du POI, tests sur les équipements de sécurité, consultation des rapports de contrôle, etc.

À l'issue de l'inspection, des constats sont émis avec trois types de suites possibles :

- ✓ Avec suites administratives (APMD, lettre préfectorale) ;
- ✓ Susceptibles de suites administratives ;
- ✓ Sans suites administratives.

#### a) Actes administratifs

La société APPRO-SERVICE a été autorisée par arrêté préfectoral du 7 mai 2008 à poursuivre l'exploitation d'un entrepôt logistique de produits phytopharmaceutiques et de produits combustibles sur le territoire de la commune de Fossé. Un arrêté préfectoral en date du 21 mai 2010 a complété les prescriptions applicables au site. L'arrêté de prescription complémentaire du 10 novembre 2017 porte actualisation du classement du site, prescriptions applicables pour la construction d'une cellule de stockage réfrigérée et intégration de modifications non notables sur le site (nouveau local de charge, prescriptions de stockage, etc.). L'arrêté de prescription complémentaire du 11 novembre 2022 porte actualisation du classement du site. L'établissement est classé sous le régime de l'autorisation à statut seuil haut au titre de la directive SEVESO III.

#### b) Actions sécuritaires

Les actions sécuritaires dans le cadre du plan d'action post-Lubrizol sont les suivantes :

- ✓ La mise à jour de l'étude de dangers du site avec l'ajout d'une liste des informations pertinentes sur les produits de décomposition susceptibles d'être émis lors d'un incendie important ;
- ✓ La mise à jour du plan d'opération interne du site :
  - En intégrant les dispositions permettant de mener les premiers prélèvements environnementaux à l'intérieur et à l'extérieur du site en cas d'incendie ;
  - En précisant les substances recherchées dans les différents milieux et les raisons pour lesquelles ces substances et ces milieux ont été choisis.

#### a) Visites d'inspection

L'inspecteur de la DREAL aborde les deux visites d'inspection réalisées en 2022 et 2023. S'agissant de la visite du 7 novembre 2022, le thème retenu concernait l'action nationale sur les opérations de sous-traitance effectuées par les entreprises extérieures au sein des établissements

SEVESO. Lors de la visite d'inspection, quatre constats susceptibles de faire l'objet de suites administratives ont été relevés :

- ✓ Un complément d'information à la note explicative du système de gestion de la sécurité sur les différentes missions et les exigences de formation du personnel des entreprises extérieures ;
- ✓ La formation des sous-traitants et l'absence d'intégration de la fréquence de renouvellement dans la procédure accueil-intégration ;
- ✓ Les visites sécurité effectuées sur les travaux des entreprises extérieures sont réalisées, mais non formalisées et non tracées ;
- ✓ L'absence de délivrance d'un permis d'intervention pour les travaux de maintenance effectués dans les installations à proximité de zones à risque et inflammables.

L'exploitant a répondu par courriel du 31 juillet 2023 en apportant des réponses satisfaisantes. Tous ces rapports sont consultables sur le site internet [www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr).

S'agissant de la visite du 4 août 2023, le thème retenu avait pour objectif de vérifier :

- ✓ Que le régime ICPE correspond à la nouvelle appréciation des dangers de la rubrique 1510 ;
- ✓ Que le renforcement des exigences de sécurité soit respecté pour :
  - La prévention des départs de feu ;
  - La détection incendie et l'intervention en cas d'incendie ;
  - Prévenir d'éventuels effets thermiques ou incommodités sur des tiers ;
  - Qu'en cas de sinistre, il existe un accès rapide et aisé à l'information sur la localisation, les quantités et les dangers des combustibles stockés.

Lors de la visite d'inspection, quatre constats susceptibles de faire l'objet de suites administratives ont été relevés, avec un délai de réponse attendu de deux mois.

#### **4. QUESTIONS DIVERSES.**

**M. GENAY** rappelle que la sirène d'alarme des populations émise lors des précédents exercices PPI est inaudible rue du puits à MAROLLES.

**Mme HAMELIN** indique que la sirène d'alarme n'est pas liée au PPI. Pour autant, elle respecte les obligations légales au niveau du périmètre de 400 mètres, de l'audibilité et du signal sonore. En cas de vent, le signal est malheureusement renvoyé. Pour y remédier et en complément de la sirène, la gendarmerie est sollicitée pour alerter les populations voisines. Elle informe de la modification du système de sirène d'alerte cette année, et invite la population à vérifier l'audibilité le 1<sup>er</sup> mercredi du mois à midi et à faire un retour à l'exploitant le cas échéant.

**M. SEVREE** se félicite de l'intervention de TRI SELECT concernant les dépôts sauvages sur l'ancien terrain de la SNCF.

**Mme HAMELIN** confirme l'absence d'incidents et d'alertes durant l'été.

**M. GASPARINI**, Conseiller municipal de la commune de FOSSÉ, s'enquiert de la visite réalisée chez MD Logistics, en lien avec les non-conformités relevées le 13 avril 2021.

La DREAL informe de la tenue d'une visite en 2022 dans le cadre de l'action nationale 100 mètres autour des sites SEVESO. MD Logistics a été racheté par l'établissement CATROUX. Une visite est prévue en 2023 afin de finaliser les suites de l'inspection et se mettre en conformité.

L'inspecteur de la DREAL mentionne des défauts administratifs, sans lien avec la sécurité du site.

**M. GASPARINI** évoque le dispositif FR-Alert. Il annonce la mise à jour du protocole de sauvegarde et suggère la rediffusion de la plaquette à l'ensemble des populations concernées.

**M. GADEN** rappelle que le dispositif est actionné par la Préfecture. Pour autant, les maires peuvent avoir recours à FR-Alert.

**Mme NOYANT** dispose d'un stock de plaquettes pour une éventuelle redistribution.

**Mme HAMELIN** se félicite de l'évolution des outils numériques qui permettent de toucher un maximum de citoyens et également d'informer l'industriel en cas de coupure d'eau, électrique, etc. L'appui de la gendarmerie et de la Préfecture augmente la diffusion auprès de la population.

**M. GASPARINI** propose la mise à jour des contacts Préfecture et mairies en cas de déclenchement et l'ajout du numéro de téléphone personnel du Maire. S'agissant du contexte actuel mondial, il s'enquiert de la santé du groupe. L'impact emploi est non négligeable.

**M. OUVRY** évoque une réflexion portant sur la mise en œuvre d'un site logistique par continent. S'agissant de la France, il confirme le développement du groupe, le Covid ayant peu impacté le secteur d'agroéquipement. Actuellement, le site de Fossé est saturé, le développement du groupe s'opérera ailleurs. La réflexion porte aujourd'hui sur le dépôt d'un permis de construire pour la sécurisation des flux externes et sur l'augmentation des capacités du site sans générer d'impact supplémentaire.

*Aucun autre sujet n'étant abordé, M. GADEN lève la séance à 16 heures 30.*

Le président de séance



Faustin GADEN